

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/32**

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le



ID : 011-211103015-20220906-DEL202232-DE

L'an deux mille vingt deux, le six septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 31 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Raymonde JEANNET à Christine PÉANY, Sébastien CAZEAUX à Romain TORRECILLA.

ABSENTS : *néant*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MORATO-CARBOU.

OBJET : Projet de réfection d'une partie de la toiture de l'église.

Madame le Maire rappelle que la présence d'importantes fuites et infiltrations des eaux de pluie constatées dans le bâtiment de l'église, dues à l'état de vétusté de certains éléments de la toiture et de maçonnerie, a amené la commune à étudier un projet de réfection en collaboration avec un architecte du patrimoine et un géomètre.

Elle précise que ces études préalables ont permis d'élaborer un estimatif de travaux. Il est donc envisagé de procéder à la réfection d'une partie de la toiture et d'éléments de maçonnerie de l'église pour un coût prévisionnel de 209 196,46 €.

Madame le Maire propose que la commune sollicite les structures suivantes pour l'octroi de subventions et selon les critères d'éligibilité du projet : la DRAC, le Département et la Région Occitanie.

Le **plan de financement** de cette opération serait le suivant :

Dépenses	
Poste	Montant HT
Travaux	196 539.33 €
Maîtrise d'œuvre	12 657.13 €
TOTAL	209 196.46 €

Recettes	
Organisme	Montant
DRAC (30%)	62 758.00 €
Département (30%)	62 758.00 €
Région Occitanie (20%)	41 839.00 €
Autofinancement (20%)	41 841.46 €
TOTAL	209 196.46 €

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet de réfection de la toiture de l'église et l'estimatif de travaux.
- **Adopte** le plan de financement estimatif exposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le 09/09/2022
et organismes publics
ID : 011-211103015-20220906-DEL202232-DE

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès des structures susceptibles d'octroyer une aide financière à la commune pour

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 6 septembre 2022.
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.